

Conseil général de Juriens

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général de Juriens
du 06 octobre 2022

Présidence : Michèle CHAROTTON
Secrétaire : Sabine HAUTIER

Point 5 de l'ordre du jour : Préavis 2021-2026 15 : Demande de crédit pour l'expertise des comptes communaux 2008-2020

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No **2021-2026-15** du 15 juin 2022,
- ouï le rapport de la commission gestion-finances chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 20'000.00 (vingt mille) pour un audit externe des comptes communaux portant sur les années 2008 à 2020. Si tel est le cas, ce montant sera prélevé dans la trésorerie courante et amorti sur une période de 10 ans.

A la suite de **l'acceptation de l'amendement** déposé séance tenante par le conseiller Olivier GRANDJEAN, tendant à ce que le montant de CHF 20'000.00 soit prélevé dans la trésorerie courante, **comptabilisé dans les comptes 2022 et 2023, et immédiatement amorti,**

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-15** en tenant compte dudit amendement, avec 39 avis favorables, 7 avis contraire, 3 sans opinion et 1 nul.

Point 6 de l'ordre du jour : Préavis 2021-2026-16 : Nouveau règlement de Police

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No **2021-2026 - 16** du 27 juillet 2022,
- ouï le rapport de la commission permanente chargée de l'étude de ce préavis,

- *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

DECIDE

d'accepter le nouveau règlement de Police

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-16** tel que présenté avec 44 avis favorables, 1 avis contraire, 4 sans opinion et 1 abstention.

Point 7 de l'ordre du jour : préavis 2021-2026-17 : Arrêté d'imposition 2023

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- *vu le préavis municipal No **2021-2026 - 17** du 23 août 2022,*
- *ouï le rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier cet objet,*
- *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

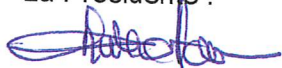
DECIDE

- *l'arrêté d'imposition 2023 est adopté pour l'année 2023*

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-17** tel que présenté avec 46 avis favorables, 1 avis contraire, 2 sans opinion et 1 abstention.

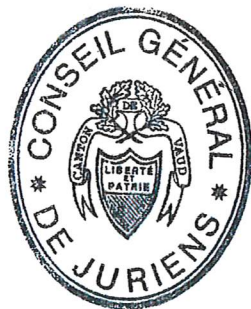
Extrait conforme classé dans le livre des procès-verbaux du Conseil général de Juriens, l'atteste

La Présidente :



Michèle CHAROTTON

Juriens, le 11 octobre 2022



La secrétaire



Sabine HAUTIER